

SYNTHESE DES ECHANGES

Après une introduction de Monsieur VAUDOUT, le consortium des Eoliennes en Mer de Vendée et RTE présentent et commentent les diaporamas annexés. Les échanges qui ont eu lieu pendant cette présentation sont retranscrits ci-dessous.

Rôle du groupe de travail « usages »

Le rôle du présent groupe de travail sera d'examiner toute question relatives aux usages maritimes. Ses liens avec les thématiques des autres groupes de travail seront examinés lors des synthèses programmées en instance de concertation plénière (pendant lesquelles les animateurs restitueront les travaux de chaque GT).

Règles de navigation futures

La préservation des activités pré-existantes constitue un principe de l'appel d'offres éolien, et par conséquent (contrairement à certains pays nordiques), il n'est pas envisagé a priori d'interdire toute la navigation dans l'emprise des parcs.

La durée d'amortissement économique des éoliennes est évaluée entre 15 et 20 ans ; les éoliennes sont garanties pendant 20 ans par AREVA, l'occupation du domaine public maritime étant sollicitée pour trente ans.

Les rôles des deux bases de maintenance envisagées seront répartis comme suit : Port-Joinville (en eau profonde) sera plutôt dédié à la maintenance des éoliennes elles-mêmes, et le port de l'Herbaudière (relié plus directement au continent) plutôt consacré à la logistique, la maintenance de la sous-station et des câblages... Ce schéma ne sera confirmé qu'à l'issue de la phase de levée des risques.

La hauteur libre minimale de passage sous les pales des futures éoliennes sera a priori de 22 mètres au minimum compte-tenu des conditions de marée.

Les jackets (solution de fondation pour l'instant retenue) auraient une emprise de l'ordre de 20 à 25 m de côté (ordre de grandeur à confirmer à l'issue des études d'ingénierie détaillées et de la phase de levée des risques).

Une interdiction de navigation à moins de 50 m de chaque fondation pourrait être retenue, mais ce point sera examiné le moment venu par la Grande Commission Nautique.

Cartes présentées : Il est convenu que devraient y figurer les trafics entre Saint-Gilles et l'Ile d'Yeu, que mériteraient d'être fournies certaines cartes en meilleure définition (navigations), et que sera précisée prochainement la signification de certaines trajectoires partant du grand port maritime et traversant le futur site éolien (peut-être des caboteurs ou sabliers non dangereux autorisés à s'écarter des voies réglementaires imposées aux autres

navires ?). La question de l'existence d'une possible zone militaire/zone d'entraînement est posée et devra être approfondie.

Impacts

Les impacts cumulés avec les projets concernant l'exploitation de granulats marins mériteront d'être évalués.

Routes des sabliers : si leurs routes sont modifiées pour contourner le parc éolien, il conviendra d'évaluer les répercussions économiques des détours imposés, y compris sur des trajets vers d'éventuels futurs sites.

Courses au large : après une rencontre spécifique avec la ligue de voile, et une représentation des itinéraires empruntés, les perturbations sur les grandes courses au large régulièrement organisées dans la zone devront être évaluées (nouvelles contraintes de parcours, de sécurité, d'organisation...).

Création d'une nouvelle activité de visite du parc éolien en mer une fois construit : attention à porter aux impacts environnementaux qui pourraient en découler.

Zones propices à l'exploitation d'autres futures énergies marines renouvelables (« troisième appel d'offres »)

Des réflexions sont en cours à l'échelon national. Ce n'est après une seconde réunion de concertation régionale (après la première du 14 janvier 2015) que pourraient être délimitées certaines zones de moindres contraintes sur lesquelles de nouveaux parcs éoliens pourraient être éventuellement envisagés.

Câblages électriques

La protection des câbles (enrochements ou ensouillage) sera étudiée et adaptée aux situations rencontrées, rendue notamment compatible avec la pratique de la plaisance (ancrages) et la pêche aux arts dormants.

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur l'existence de 3 câbles 20 000 Volts existants entre l'île d'Yeu et le continent et la nécessaire étude de l'impact de l'activité liée au parc éolien sur ces câbles.

Le sigle « UXO » caractérisant certaines reconnaissances sous-marines concerne les recherches d'éventuelles munitions non explosées (« *unexploded ordnance* »).

Aucune perturbation électromagnétique n'a été constatée sur les sites existants à l'étranger (Danemark, Italie...).

Les impacts agricoles seront examinés au sein du groupe de concertation qui sera prochainement constitué pour préparer le choix du tracé terrestre des câbles de raccordement (désigné parfois comme commission « circulaire Fontaine »).

Le point d'atterrissage n'est pas encore défini à l'heure actuelle.